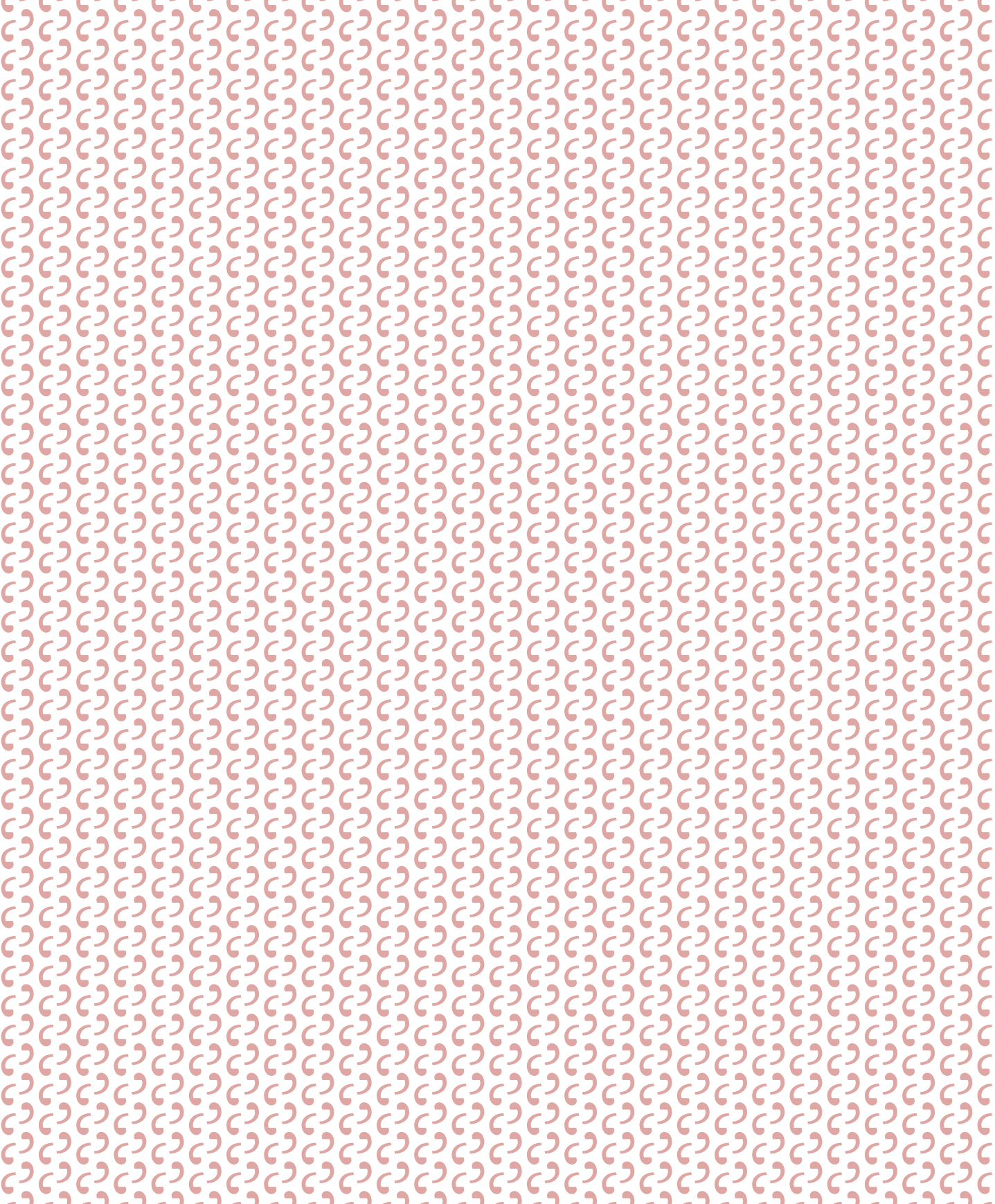


L'ŒIL DU CESE

N° 6 – Janvier 2019

*Faire de la société civile
l'accélérateur
de la transition
écologique*





ÉDITO

Patrick Bernasconi

Président du CESE

Le GIEC* a publié en octobre dernier un rapport spécial s'adressant aux décideurs sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C. Il est possible de ne pas dépasser ce seuil, mais cela suppose un changement profond de tous les pans de notre société. La société civile organisée a évidemment tout son rôle dans la transition écologique et se doit même d'être l'un des principaux moteurs de celle-ci. Ainsi, nous avons voté à l'unanimité une résolution au lendemain de la publication de ce rapport, tendant à mener plusieurs actions afin d'y répondre, à notre niveau, et selon notre rôle constitutionnel afin de promouvoir l'éclairage des pouvoirs publics.

Dorénavant, nos «projets d'avis feront tous l'objet, de la part des formations de travail chargées de leur élaboration, avant le vote en assemblée plénière, d'un examen de compatibilité de leurs préconisations avec la mise en cohérence des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et des enjeux climatiques». Par ailleurs, «des saisines d'initiative à venir dans l'actuelle mandature intégreront, dans toutes les formations de travail, la priorité marquée» de la transition écologique.

La société civile se doit de porter une parole forte, c'est son devoir, d'autant plus dans un contexte où l'acceptabilité sociale de la transition écologique, et plus largement de la réforme, est questionnée par de fortes mobilisations. Par un travail déterminé, proactif, impactant, notre Conseil a déjà beaucoup contribué à faire avancer la réflexion, mais aussi les décisions des pouvoirs publics, en matière de transition écologique. Nous avons été précurseurs sur ces questions. Ainsi, le 26 avril 1978 nous adoptions, déjà,

un avis «la politique menée en vue d'économiser et de recycler les matières premières». La société civile organisée s'est toujours saisie de ces questions, avant même qu'elles n'émergent dans le débat public.

Le CESE rassemble les 80 organisations les plus importantes de notre pays, présentes sur le territoire. Celles-ci parviennent à bâtir des consensus, ailleurs si difficiles à trouver. Le CESE est riche de sa composition, il est riche, aussi, des objectifs qu'il s'est fixés. J'ai dès le début de cette mandature souhaité inscrire notre action dans deux axes stratégiques : favoriser la cohésion sociale et réussir les transitions auxquelles nous sommes confrontés.

Le défi que représente la transition écologique est résolument l'un des plus grands auquel notre société doit répondre. Ces dernières années, la dynamique du CESE à propos de la transition énergétique s'est accélérée. Nous n'abordons pas cette question sous un prisme unique, mais de manière bien plus globale tant la transition énergétique est l'affaire de la société dans son ensemble, en la traitant à travers toutes nos formations de travail.

Le Conseil économique, social et environnemental est à l'aube d'une réforme ambitieuse. Elle renforcera notre rôle de trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs publics. D'une part, par la saisine systématique pour avis sur les projets de loi de notre ressort – économique, social et environnemental – et par la participation de citoyennes et de citoyens à nos travaux. Elle accordera à la démocratie participative une vraie place à côté de la démocratie représentative. Grâce à cette réforme, notre assemblée pourra encore mieux être entendue, mieux porter la transition écologique, et l'accélérer.

* GIEC, Réchauffement climatique de 1,5°C, Rapport spécial, 8 octobre 2018.

SOMMAIRE

L'invité

3

*Catherine Larrère,
philosophe, professeur émérite à l'université de Paris I*

Dossier

6

**FAIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
L'ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Focus

18

*Migrations, seuil de température, sortie du nucléaire
Idées reçues et décryptages*

Bruno Duchemin

20

Conseiller du CESE

L'ŒIL DU CESE est la revue trimestrielle éditée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) : 9, place d'Iéna, 75775 Paris Cedex 16 – www.lecese.fr – Twitter : @lecese – Facebook : @lecese – Instagram : @cese_officiel

Directeur de la publication : Patrick BERNASCONI – Ont contribué à ce numéro : le Comité éditorial et les agentes et agents du CESE.

Création & conception graphique : sylvie.chokroun@gmail.com & sandrine.ripoll@free.fr – Illustrations : Yasmine Gateau – Conseil éditorial et rédaction : Mots-clés et l'ADN studio – Infographies : IDIX – Réalisation, impression et diffusion : Direction de l'information légale et administrative (DILA), 26, rue Desaix, Paris 15^e – Tirage : 3 000 exemplaires.



CATHERINE LARRÈRE

Philosophe et professeure émérite à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne. Catherine Larrère travaille depuis 1992 sur les questions de philosophie et d'éthique environnementales. Ouvrages récents : (avec Raphaël Larrère) « Penser et agir avec la nature, une enquête philosophique », Paris, La Découverte, 2015; « Les inégalités environnementales », Paris PUF, 2017.

TRANSITION

Un peu flou, et même un peu mou par rapport à la révolution ou à la disruption, le terme de transition emprunte à la théorie des systèmes. Il y désigne un processus au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre dynamique à un autre. Dans la notion de transition, l'accent est mis sur la globalité du changement attendu, avec une réflexion approfondie sur le chemin permettant de passer d'un état à un autre, sur son rythme et les moyens de le contrôler.

ÉNERGÉTIQUE/ ÉCOLOGIQUE

Nous faisons de la substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles, et donc de la transition énergétique, le pivot du changement. Mais il ne suffit pas d'aller vers une économie bas carbone, encore faut-il qu'elle soit créatrice d'emplois et que les charges en soient équitablement réparties. C'est la justice sociale qui fait la différence entre la transition énergétique (affaire d'innovations techniques et d'ajustements économiques) et la transition écologique.

RESPONSABILITÉ ET INITIATIVE

Il ne peut y avoir de transition écologique sans un accompagnement social de l'État, particulièrement en ce qui concerne la fiscalité, qui ne doit pas peser de façon disproportionnée sur les plus vulnérables. Mais il n'y a pas de transition écologique non plus sans une prise en charge directe par la société civile, sans ces milliers d'initiatives individuelles et collectives qui transforment les modes de vie et les orientent vers plus de sobriété et de solidarité.

EUROPE

Supposant justice sociale et initiatives citoyennes, la transition est affaire de démocratie politique. L'échelle écologique est européenne, sinon mondiale. Mais ce n'est pas celle des institutions démocratiques dont la transition écologique a besoin. L'État national est encore le cadre de l'action politique volontariste qui peut engager démocratiquement une économie nouvelle et équitable, relocalisant les activités, et favorisant les initiatives locales.





FAIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
L'ACCÉLÉRATEUR
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES CHARGES
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

13

FINANCEMENT ET DIALOGUE : ENCLENCHER
LES LEVIERS D'UNE TRANSFORMATION IRRÉMÉDIABLE



FAIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE L'ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ALORS QUE TOUT NOUS COMMANDE D'AGIR,
FORCE EST DE CONSTATER QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
NE VA POUR L'INSTANT NI ASSEZ VITE NI ASSEZ LOIN :
LA SORTIE DES ÉTATS-UNIS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE
CLIMAT ILLUSTRE AINSI LA DIFFICULTÉ À ALIGNER LE TEMPO
DE L'ACTION POLITIQUE SUR CELUI DE L'URGENCE CLIMATIQUE.

Face à cet enjeu critique de notre histoire, permettre l'engagement plein et entier de la société civile est une condition impérative pour éviter la catastrophe. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son avis « *La transition écologique et solidaire à l'échelon local* »² définit cette dernière comme « *une transformation systémique qui oriente vers un développement durable. Parce qu'elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et comportements des acteurs et actrices, citoyens et citoyennes, elle est aussi une révolution sociétale.* »

Pour que cette révolution ait lieu, il est essentiel que chaque citoyen, chaque citoyenne, puisse comprendre et participer à ce mouvement commun. À cette fin, le CESE propose un projet crédible, réalisable et surtout équitable. Ce dernier passe par le développement de la justice climatique, le renforcement du principe de subsidiarité dans la transition, de solides mécanismes de financement, et la mise en place des politiques éducatives nécessaires à l'émergence d'une société écologique, sensibilisée aux enjeux et aux bonnes pratiques du développement durable.

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES CHARGES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mettre fin à l'injustice climatique!

Nous ne sommes pas égaux face au réchauffement climatique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « *les populations qui sont marginalisées sur le plan social, économique, culturel, politique, institutionnel [...] sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques ainsi qu'à certaines stratégies d'adaptation et d'atténuation [...].* »²

Cette observation se vérifie à la fois à l'échelle internationale (les pays du Sud étant à la fois les moins responsables du réchauffement et les plus vulnérables face à celui-ci) et à l'intérieur des États. Si les différentes conséquences du réchauffement frapperont l'ensemble des populations sans distinction, les plus vulnérables auront moins de possibilités de s'en prémunir. Les bouleversements climatiques vont ainsi accroître les inégalités.

Eu égard à ces constats, le CESE affirme dans son avis « *La justice climatique: enjeux et perspectives pour la France* »³ que les

**LES PLUS VULNÉRABLES
SERONT LES PLUS SOUMIS
AU RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**

politiques de transition écologique ne peuvent faire l'économie de la justice climatique. Aux arguments

ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA NEUTRALITÉ CARBONE DES TPE-PME

La neutralité carbone, fixée par l'accord de Paris à l'horizon 2050, mobilise tout particulièrement les entreprises. L'absence de cadre réglementaire et les contraintes spécifiques aux TPE et PME expliquent en partie une mobilisation aujourd'hui inégale. L'avis « *TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone?* » du CESE propose trois leviers pour accompagner cette transformation majeure: la constitution de réseaux dédiés par branches professionnelles, l'adaptation du bilan carbone aux usages des TPE-PME, ainsi que la montée en compétences, notamment pour les fonctions comptables. Le principe de volontariat, développé en lien avec les territoires, apparaît nécessaire pour accélérer le passage à la neutralité carbone des quelque 3,8 millions de TPE-PME.





moraux s'ajoute le fait qu'une action perçue comme équitable amène à une meilleure coopération. Si l'on souhaite résorber les fractures de la société civile, tout doit être mis en œuvre pour empêcher une hausse des inégalités sociales et économiques.

Ainsi, le CESE recommande par exemple un aménagement social de la fiscalité carbone, par la mise en place d'un système de progressivité, permettant de concilier la nécessaire réduction

des émissions et la justice envers les personnes précaires et contraintes d'utiliser leur véhicule régulièrement. Une autre proposition est de refonder la couverture assurantielle des risques climatiques. Les bouleversements du climat conduisant à des catastrophes naturelles plus récurrentes, comme les récentes inondations dans l'Aude, il est ainsi nécessaire d'anticiper cette augmentation des risques, afin d'indemniser efficacement les victimes.

À chacun ses responsabilités : coopération internationale, action des entreprises et initiatives territoriales

Les efforts de transformations de la société liés à la transition peuvent provoquer de fortes contestations, comme le montre la récente mobilisation face à la hausse des taxes sur les carburants. Le CESE s'est d'ailleurs saisi de cette problématique en novembre 2018 afin d'éclairer les décisions des pouvoirs publics sur ces questions de compréhension et d'acceptabilité sociale et sociétale.

Mobiliser la société civile exige ainsi de hiérarchiser les responsabilités dans la prise en charge de la transition écologique. Ainsi, le Conseil insiste sur l'importance du principe de subsidiarité climatique: le rôle central des initiatives individuelles dans le passage à un nouveau modèle sociétal ne doit pas occulter les obligations des États, des entreprises, mais aussi des territoires.

En premier lieu, la coopération internationale est structurante dans la lutte contre le réchauffement. Aujourd'hui, l'accord de Paris sur le climat obtenu lors de la COP 21 fixe pour objectif de limiter la hausse de température à 1,5° C, ce qui représenterait déjà un profond bouleversement du climat et donc de nos sociétés. Le CESE préconise donc, *a minima*, un strict suivi des dispositions de l'accord de Paris, ainsi que des efforts politiques et diplomatiques visant à s'assurer du respect de l'accord par les autres signataires. Aujourd'hui, seuls 17 pays signataires appliquent pleinement les dispositions prises⁴.



METTRE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ensemble de la commande publique représente 200 milliards d'euros annuels, soit 10% de notre PIB, et constitue un levier majeur pour accélérer la transition écologique et valoriser les entreprises les plus fortement engagées.

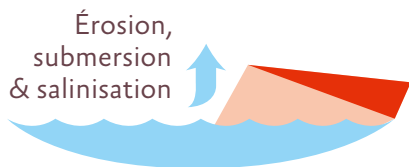
Dans son avis « *Commande publique responsable: un levier insuffisamment exploité* », ¹⁰ le CESE recommande d'activer l'objectif de 30% de marchés intégrant une composante environnementale, afin de faire de la commande publique un levier de financement de la transition.



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE...

74%

des communes françaises sont exposées à au moins un risque climatique
Chiffre 2013



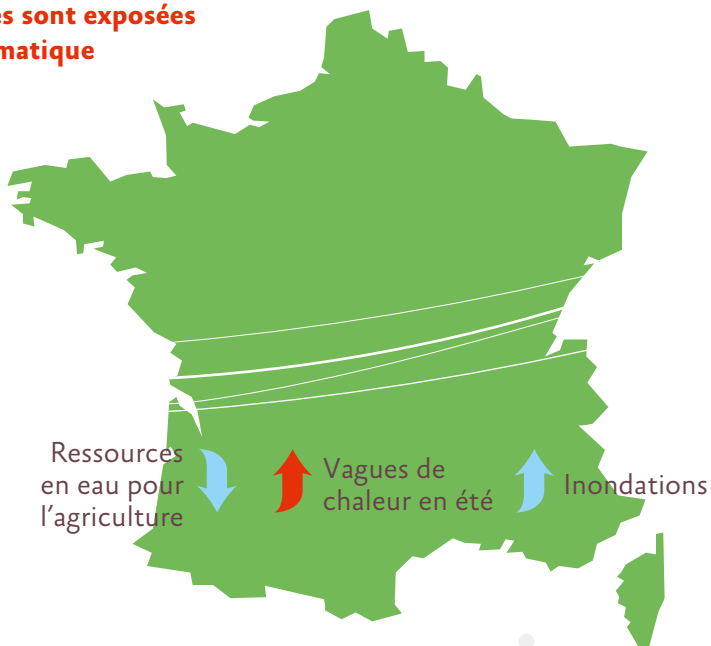
Érosion, submersion & salinisation



Inondations urbaines

Risques sanitaires

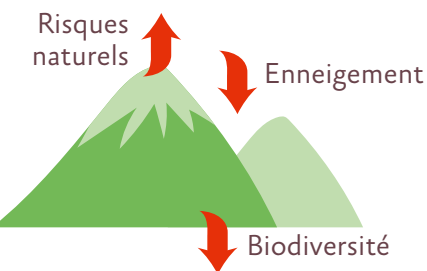
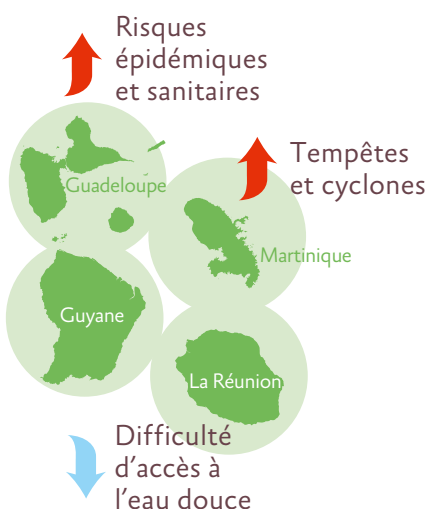
Consommation d'énergie



40%

de la surface forestière sensible aux aléas des feux de forêt, en 2040

... DES RISQUES INÉGAUX SUR LES TERRITOIRES ET LES INDIVIDUS



LES RECOMMANDATIONS DU CESE

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

1000

cancers sont diagnostiqués chaque jour

Dès sa naissance et tout au long de la vie, les citoyens sont exposés à des pollutions, et désormais aux conséquences du réchauffement climatique, avec un risque de cancer accru.

Inscrire systématiquement des objectifs de réduction des inégalités environnementales de santé dans les plans régionaux de santé environnement en y intégrant une dimension réchauffement climatique.

ACCÈS À L'EAU POTABLE EN OUTRE-MER

20%

de la population n'a pas accès à l'eau potable

L'ONU « reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ».

Protéger les zones de captage, développer filières performantes et adaptées de traitement et de valorisation des eaux usées domestiques.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

5

MILLIONS

de ménages sont en situation de précarité énergétique

Peu sollicitent les services dédiés à ces questions.

Promouvoir et encourager les visites au domicile des services locaux d'intervention en énergie pour un accompagnement proactif.





D'autre part, la société civile fait preuve d'une exigence croissante envers les entreprises, qui doit trouver sa traduction dans les politiques publiques. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est reconnue comme un outil au service du développement durable, une possibilité de concilier création de richesses et exploitation raisonnée des ressources naturelles. Le CESE préconise dans son avis « *La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale* »⁵ une politique de développement de la

RSE au sein des entreprises de tous types, notamment les PME-ETI, en passant par exemple par une plus grande accessibilité de l'information sur la RSE. Le CESE soutient également la consolidation du cadre national et européen sur le reporting extrafinancier des entreprises, concernant notamment leurs émissions de gaz à effet

LE CESE PRÉCONISE
UN STRICT SUIVI
DES DISPOSITIONS
DE L'ACCORD DE PARIS

DÉFINITION : QU'EST-CE QUE L'AGROÉCOLOGIE ?

L'agroécologie consiste à appliquer aux conditions de production agricole dans un écosystème, les principes de l'écologie qui concernent les relations entre les êtres vivants au sein de ce même système. Le CESE dans son avis « *La transition agroécologique : défis et enjeux* » recommande d'intensifier les efforts en faveur de l'adoption de telles pratiques, en réorientant les politiques publiques ou en levant les freins économiques et réglementaires à son adoption.

de serre ou encore leurs politiques d'adaptation au changement climatique⁶. Le CESE a notamment contribué en ce sens à la loi Pacte lors de la phase de consultation préalable à son élaboration. L'une des dispositions phares de cette loi vient notamment modifier la définition de l'entreprise dans le Code civil, pour y préciser son rôle social et environnemental.

Les territoires ont également une place importante dans la conduite de ce changement de société, en partenariat avec d'autres acteurs de terrain tels que les associations. La mise en place par le gouvernement en 2018, après qu'il a sollicité l'avis du CESE, des contrats de transition écologique (CTE)⁷ à destination des territoires est à saluer. Dans son avis «*La transition écologique et solidaire à l'échelon local*»⁸, le CESE préconise une action territoriale articulée autour de cinq axes : un cadre national stable et ambitieux, une dimension solidaire, une contractualisation des projets de territoire, des objectifs et indicateurs précis et la mise en œuvre d'innovations financières et réglementaires.

FINANCEMENT ET DIALOGUE : ENCLENCHER LES LEVIERS D'UNE TRANSFORMATION IRRÉMÉDIABLE

Où trouver les financements indispensables à la transition écologique?

Pour une transition écologique équitable limitant au maximum le poids pour les plus modestes, il est nécessaire de mettre en place des modèles de financement innovants et efficaces, pour soutenir des politiques publiques ambitieuses et les acteurs associatifs de terrain.

Dans son avis «*Financer la transition écologique et énergétique*»⁹, le CESE distingue trois catégories d'investissements nécessaires à la transition : la formation, la mobilisation et l'accompagnement au changement ; les nouvelles solutions technologiques ; l'entretien et l'amélioration de l'existant (bâtiments, réseaux, mais aussi infrastructures de biodiversité).

Aujourd'hui, le financement public est insuffisant, et les financements privés dépendent d'une logique de rentabilité qui n'est que trop rarement garantie. Par diverses mesures, l'État peut rendre la transition écologique économiquement attractive.

Il peut notamment recourir à la fiscalité écologique pour augmenter le prix de ressources à préserver ou d'activités polluantes – en veillant, là encore, à ne pas accabler de taxes les plus précaires. Il peut également

LA NATURE DANS LA VILLE DE DEMAIN

L'avis du CESE «*La nature en ville : comment accélérer la dynamique?*» présente des préconisations concrètes pour répondre aux enjeux écologiques de l'urbanisation. L'inscription de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques, et de la «*nature*» dans une plus grande proportion des projets d'aménagement urbain, permettrait de répondre aux attentes écologiques des populations. Des actions en faveur d'une meilleure connaissance des bienfaits d'un environnement urbain plus vert peuvent être menées dans les secteurs éducatifs, associatifs et dans le secteur de la recherche. Finalement, le CESE recommande d'intégrer la solidarité écologique au cœur de la stratégie de développement des territoires.



appuyer par des aides les investissements allant dans le sens de la transition, ou encore leur faciliter l'accès aux crédits, et améliorer leur protection face au dumping social. Quant aux outils publics d'investissement, il est crucial d'inscrire la transition écologique dans leurs objectifs.

Au-delà de ces considérations, la transition écologique s'accompagne de nombreuses craintes, notamment pour l'industrie, de perte d'activité et d'emplois. L'un des éléments essentiels à la réussite est de donner la perspective d'une nouvelle prospérité. Comme le note

**L'ÉTAT PEUT RENDRE
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ÉCONOMIQUEMENT
ATTRACTIVE**

le CESE dans son avis « *L'emploi dans la transition écologique* »¹¹, les liens entre transformation de l'économie et création d'emplois sont forts : les activités de l'économie verte emploient 5 100 000 personnes, soit 19 % de la population active recensée, et 75 000 emplois supplémentaires pourraient être créés par l'amplification de la rénovation énergétique des bâtiments. Pour concrétiser ce potentiel, il est nécessaire de mener une politique cohérente : la transformation des activités doit être accompagnée de dispositifs de formation, initiale et continue. Ce faisant, l'on peut faire de l'emploi à la fois une conséquence et un facteur clé de la réussite de la transition écologique.

Faire émerger une société écologique

Le CESE dans son avis « *Sciences et société : répondre ensemble aux enjeux climatiques* »¹² définit quatre axes d'action : renforcer les liens avec le pouvoir politique ; améliorer le dialogue avec les acteurs et actrices économiques ; développer les rapports avec les citoyennes, citoyens, associations ; organiser et territorialiser ces différents dialogues. Le CESE propose notamment, en s'inspirant de l'exemple du Royaume-Uni, la création d'un poste de chief scientist auprès du Président de la République, attribué à une personnalité de haut niveau et internationalement reconnue dans la communauté scientifique. Il propose par ailleurs de simplifier les démarches d'appels à projets pour les PME, afin de créer de nouvelles opportunités de projets coconstruits.

Le CESE alerte par ailleurs sur la question du contrôle des liens d'intérêts des chercheurs et chercheuses avec des groupes industriels, et suggère d'instaurer une déclaration d'intérêts systématique.

Il est par ailleurs nécessaire de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) – comme le défend le CESE dans son avis « *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique* »¹³ – afin de permettre à toutes et tous de développer une conscience écologique. En plus d'une généralisation de l'EEDD dans les écoles, des investissements en formation doivent permettre une diffusion de la compréhension des enjeux environnementaux ; ils doivent aussi appuyer l'évolution des métiers et l'émergence de nouveaux savoir-faire.

FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, les «*petits pas*» ont fait leur temps : une politique résolue et radicale constitue le seul choix possible. «*There is no alternative*», pour détourner une célèbre formule. Les conséquences de l'inaction ou de la recherche d'unanimité se font déjà ressentir aujourd'hui : hausse des températures, fonte des glaces, catastrophes naturelles plus fréquentes, feux de forêt récurrents... Le travail de la société civile, clé de l'indispensable accélération de la transition écologique, doit être facilité par une politique mixant justice sociale, volontarisme de l'ensemble des acteurs et actrices, évolution des modèles économiques et éducation au changement. Alors que la démission de Nicolas Hulot, les marches pour le climat ou encore les mouvements de protestations face à la hausse des prix du carburant montrent que les citoyens et citoyennes s'emparent du sujet, le CESE prendra toute sa place à la fois comme trait d'union entre la société civile et les pouvoirs publics mais aussi comme éclairer des décisions publiques sur l'enjeu central du XXI^e siècle.



- 1 « La transition écologique et solidaire à l'échelon local », rapporté par Bruno Duchemin, publié au *JO* le 1^{er} décembre 2017
- 2 GIEC, 2014 : Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 p.
- 3 IPCC, 2018 : Summary for Policymakers. In: Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (eds.)]. World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, 32 pp.
- 4 « Aligning national and international climate targets », World Resources Institute, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, Centre for Climate Change Economics and Policy
- 5 « La RSE : une voie pour la transition écologique, sociale et environnementale », rapporté par Alain Delmas, publié au *JO* le 9 juillet 2013
- 6 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reporting-extra-financier-des-entreprises>
- 7 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique>
- 8 « La transition écologique et solidaire à l'échelon local », rapporté par Bruno Duchemin, publié au *JO* le 1^{er} décembre 2017
- 9 « Financer la transition écologique et énergétique », rapporté par Gaël Virlovet, publié au *JO* le 20 septembre 2013
- 10 « Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité », rapporté par Patricia Lexcelent, publié au *JO* le 6 avril 2018
- 11 « L'emploi dans la transition écologique », rapporté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, publié au *JO* le 8 juin 2015
- 12 « Sciences et société : répondre ensemble aux enjeux climatiques », rapporté par Julien Blanchet et Jean Jouzel, publié au *JO* le 13 octobre 2017
- 13 « L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique », rapporté par Allain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin, publié au *JO* le 16 décembre 2013

MIREILLE BATTUT



Mireille Battut,
*Responsable de développement - Energie,
Utilities chez SECAFI*

16



Retrouvez les interviews
en vidéo de Mireille Battut
et Frédéric Bazille sur lecese.fr

Quels sont les secteurs dont les emplois sont les plus concernés par la transition écologique ? De quelle manière ces emplois sont-ils impactés ?

Il y a d'abord les secteurs qui sont directement constitutifs du système de production énergétique, qui vont évoluer vers des énergies renouvelables ou encore tout le traitement environnemental, le traitement des eaux et des déchets. Mais cela impacte également l'ensemble de l'économie, le bâtiment et les transports par exemple, qui vont devoir s'adapter pour évoluer vers plus d'efficacité, moins de consommation.

Progressivement, de nouveaux métiers vont émerger, d'autres vont verdir, s'adapter, se transformer en intégrant de nouvelles compétences. En effet, un système plus écologique est un système circulaire, complexe à organiser, nécessitant des compétences nouvelles qui sont autant d'opportunités.

Quelles sont les stratégies et préconisations que vous avez pu conseiller au regard des politiques de transition écologique dans le champ des mutations économiques et de l'emploi ?

Différentes approches sont possibles, des approches plutôt appuyées sur l'innovation et la mise en œuvre d'offres plus complexes, d'autres qui s'attachent à une approche plus organisationnelle ou de réduction des coûts. En tout état de cause il faut que les partenaires identifient les compétences nécessaires. Ce sont des compétences techniques d'une part, mais également des savoir-faire et savoir-être vis-à-vis des clients.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) peut-elle être un outil de transition vers l'économie bas carbone ?

Concernant les compétences, l'aspect prévisionnel nécessite d'articuler différents acteurs qui sont dans l'entreprise, mais qui sont aussi dans les territoires comme les écoles ou les universités. Il s'agit ainsi d'évaluer les besoins et les évolutions, pour mettre à jour les métiers actuels, et de ne pas créer de métiers sans avenir durable.

Est-ce que l'ajout de critères relatifs au développement durable dans la commande publique complexifie la procédure de passation des marchés?

La procédure juridique n'est pas aujourd'hui complexifiée. Bien au contraire, le développement durable est souvent une possibilité de professionnaliser son approvisionnement et ses achats en considérant le cycle dans son ensemble.

Aujourd'hui il y a plusieurs niveaux de travail sur la prise en compte des enjeux de RSE et développement durable. Il y a des produits et familles de produits qui portent des éco label, pilotés par les pouvoirs publics, qui permettent à l'acheteur public de faire de la commande publique durable de manière très simple. Concernant les enjeux sociaux, il y a aujourd'hui la possibilité de mettre en place des clauses d'insertion, de réserver des marchés aux structures employant des personnes en situation de handicap, qui juridiquement sont très simples d'utilisation.

Quelles sont les démarches menées par les réseaux locaux d'acheteuses et d'acheteurs publics afin de contribuer à l'amélioration des pratiques?

Les réseaux d'acheteuses et d'acheteurs permettent de transformer les obligations légales nationales et de les rendre opérationnelles pour les agentes et agents sur le terrain.

Les réseaux se situent ainsi à un point central : diffuser les obligations techniques et les possibilités juridiques tout en accompagnant les services d'achat dans l'évolution de leurs pratiques. Ce rôle d'intermédiaire se décline en un certain nombre d'actions mises en place par ces réseaux : animer des formations, promouvoir les initiatives, favoriser le partage d'expérience, diffuser des veilles juridiques et techniques.

L'expérience de ces réseaux témoigne que bien souvent les pratiques d'achat responsable ne génèrent pas forcément de surcoûts, mais permettent, au contraire, de faire des économies.

FRÉDÉRIC BAZILLE



Frédéric Bazille,
Chef de projet achats responsables à l'APESA

Frédéric Bazille est expert en « Achats responsables » à l'APESA, centre technologique en environnement. Formé au sein de l'IFAID Aquitaine et à l'Université Bordeaux Montaigne, Frédéric Bazille a investi le champ des achats responsables en effectuant un stage à l'ADEME Aquitaine sur cette thématique. Avant de rejoindre l'APESA, il a effectué plusieurs missions pour l'ONG « Action Contre la Faim » au Darfour et en République Démocratique du Congo.

Mireille Battut a été auditionnée dans le cadre de l'avis « L'emploi dans la transition écologique ». Frédéric Bazille a été auditionné dans le cadre de l'étude « Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité ».





MIGRATIONS, SEUIL DE TEMPÉRATURE, SORTIE DU NUCLÉAIRE IDÉES REÇUES ET DÉCRYPTAGES

La question du réchauffement climatique n'échappe pas aux infos. Si en France une prise de conscience semble s'opérer sur les effets qu'aura le changement climatique, il ne faut pas oublier qu'en 2013, 35% des Françaises et Français se déclaraient climatocéptiques (étude menée par le Commissariat général au développement durable).

« Il y aura des mouvements de migration importants dans les prochaines décennies à cause du réchauffement climatique » – VRAI

Le nombre de personnes contraintes d'émigrer du fait de l'intensification de catastrophes naturelles va augmenter dans les prochaines décennies. En effet, selon un rapport¹ de la Banque mondiale publié en mars 2018, notre planète comptera 143 millions de personnes réfugiées climatiques internes dans plusieurs régions du Sud d'ici 2050 : 86 millions en Afrique subsaharienne, 40 millions en Asie du Sud et 17 millions en Amérique latine. Si ces données concernent les déplacements internes aux régions du Sud, il y a fort à parier que ceux-ci auront un impact à long terme sur le nombre de personnes rejoignant l'Europe. Une étude² publiée dans la revue Science fin 2017 estime d'ailleurs que le nombre de migrantes et migrants climatiques arrivant en Europe sera de 660 000 par an d'ici 2100, portant à 1 million par an le nombre total de demandeurs et demanduses d'asile sur le continent.

143 MILLIONS

de migrantes et migrants climatiques en 2050.

45 %

C'est le pourcentage de réduction de gaz à effets de serre qu'il faudrait atteindre d'ici 2030 pour limiter la hausse de température à 1,5° C.

5 100 000

C'est le nombre d'emplois dans le secteur de l'économie verte.

Le CESE préconise dans son récent avis « Parcours et politiques d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile dans l'Union européenne »³ d'anticiper cette augmentation et de mettre la question de l'immigration climatique à l'agenda des institutions européennes et des prochaines COP. Pour la Banque mondiale : « Il est encore temps d'éviter le pire : le nombre de migrants climatiques internes pourrait être réduit de 80% (soit 100 millions de personnes) si la communauté internationale intensifie ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que les pays se dotent de plans de développement solides. »

« Tout ira bien si l'on parvient à maintenir l'augmentation de la température sous la barre de 2° C de plus qu'à l'époque préindustrielle » – FAUX

Dans leur dernier rapport publié en 2018, les scientifiques du GIEC estiment « qu'il est probable » que le réchauffement atteigne 1,5° C entre 2030 et 2052 s'il se poursuit à son rythme actuel, et mettent en garde contre le dépassement de ce seuil qui aurait des effets dévastateurs sur notre planète. Si les différences d'impact entre un réchauffement à 1,5° C et à 2° C sont colossales (à 2° C le niveau de la mer augmenterait de 10 centimètres de plus, affectant 10 millions de personnes supplémentaires), il ne faut pas minorer les effets produits par une augmentation de 1,5° C. Augmentation des vagues de chaleur, intensification des précipitations liées aux cyclones, hausse du niveau des océans, les conséquences du réchauffement auxquelles nous assistons déjà aujourd'hui vont s'accroître. À titre d'exemple, les pluies extrêmes vont s'intensifier dans les années à venir sur le pourtour méditerranéen – d'après une étude de la revue *Climatic Change*⁴ – risquant de conduire à des épisodes d'inondations tels que celui qui a frappé le département de l'Aude récemment.

Pour que le seuil critique de 1,5° C ne soit pas dépassé, le GIEC appelle à diminuer drastiquement les émissions de CO₂ de toute urgence. Pour atteindre l'objectif, il faudrait les réduire de 45% d'ici 2030 par rapport au

niveau d'émissions de 2010⁵. Conscient que cet enjeu majeur passe par des actions globales, le Conseil a pris la décision d'examiner l'ensemble des projets d'avis au regard de leur cohérence avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux et des enjeux climatiques.

« Il faut abandonner l'énergie nucléaire pour sauver l'environnement » – Une question qui reste en suspens

Le nucléaire a été au cœur des débats autour de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Alors que le gouvernement est revenu sur la réduction de la part du nucléaire de 75% à 50% d'ici 2025 comme le prévoyait la loi de transition énergétique de 2015, la PPE doit préciser les nouvelles modalités du futur mix énergétique français. D'un côté, défenseurs et défenseuses du nucléaire arguent de son faible impact sur les émissions de gaz à effet de serre, de l'indépendance énergétique et des opportunités de recherche. À l'inverse, les personnes qui défendent une sortie du nucléaire mettent en avant les risques d'accident, les dangers de la radioactivité pour la santé et l'environnement, et soulignent que la question de la gestion des déchets nucléaires n'est toujours pas résolue.

Le CESE appelle à se doter d'un plan permettant d'atteindre l'objectif de 50% d'électricité d'origine nucléaire avant 2035 et à lever les obstacles au développement des énergies renouvelables.

- 1 <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/03/19/meet-the-human-faces-of-climate-migration>
- 2 <http://science.sciencemag.org/content/358/6370/1610>
- 3 *Parcours et politiques d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile dans l'Union européenne*, rapporté par Paul Fourier et Emelyn Weber, publié au JO le 1^{er} juin 2018
- 4 <https://link.springer.com/article/10.1007%2F1510584-018-2300-5>
- 5 *Special Report on Global Warming of 1.5° C (SR15)*, Summary for Policy Makers, GIEC, 2018 (p14)



Retrouvez les avis du CESE sur [lecese.fr](https://www.lecese.fr)



BRUNO DUCHEMIN



Rapporteur des avis « Avant-projet de loi sur les mobilités » (2018), « La transition écologique et solidaire à l'échelon local » (2017), « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » (2015), « La transition énergétique dans les transports » (2013).

Conducteur de train, Bruno Duchemin est membre du groupe CFDT du CESE.

UNE EXPÉRIENCE SYNDICALE ANCRÉE DANS UN PARCOURS PROFESSIONNEL

Après un brevet professionnel dans le domaine du transport, j'ai été élu pour la première fois en 1978, à dix-huit ans. Je suis devenu représentant du personnel au sein de l'entreprise havraise de transports et transit où je travaillais alors. Quelques années plus tard, je suis entré à la SNCF, où j'ai exercé différents postes avant de devenir conducteur de train. D'élu du personnel, je suis devenu élu du comité d'entreprise, représentant régional, puis national... Puis secrétaire général du syndicat CFDT des conducteurs de train. Ce fut pour moi l'occasion de prendre part à différentes négociations sur des sujets cruciaux : la qualité de l'emploi, la formation, la rémunération, le handicap, l'égalité, la pénibilité au travail, les retraites...

LES ACQUIS D'UN ENGAGEMENT SYNDICAL : LE CONCRET, L'ÉQUILIBRE ET L'ÉCOUTE

Mon expérience syndicale est précieuse dans mon travail quotidien au sein du CESE. Elle me conduit à m'interroger sans cesse sur la faisabilité

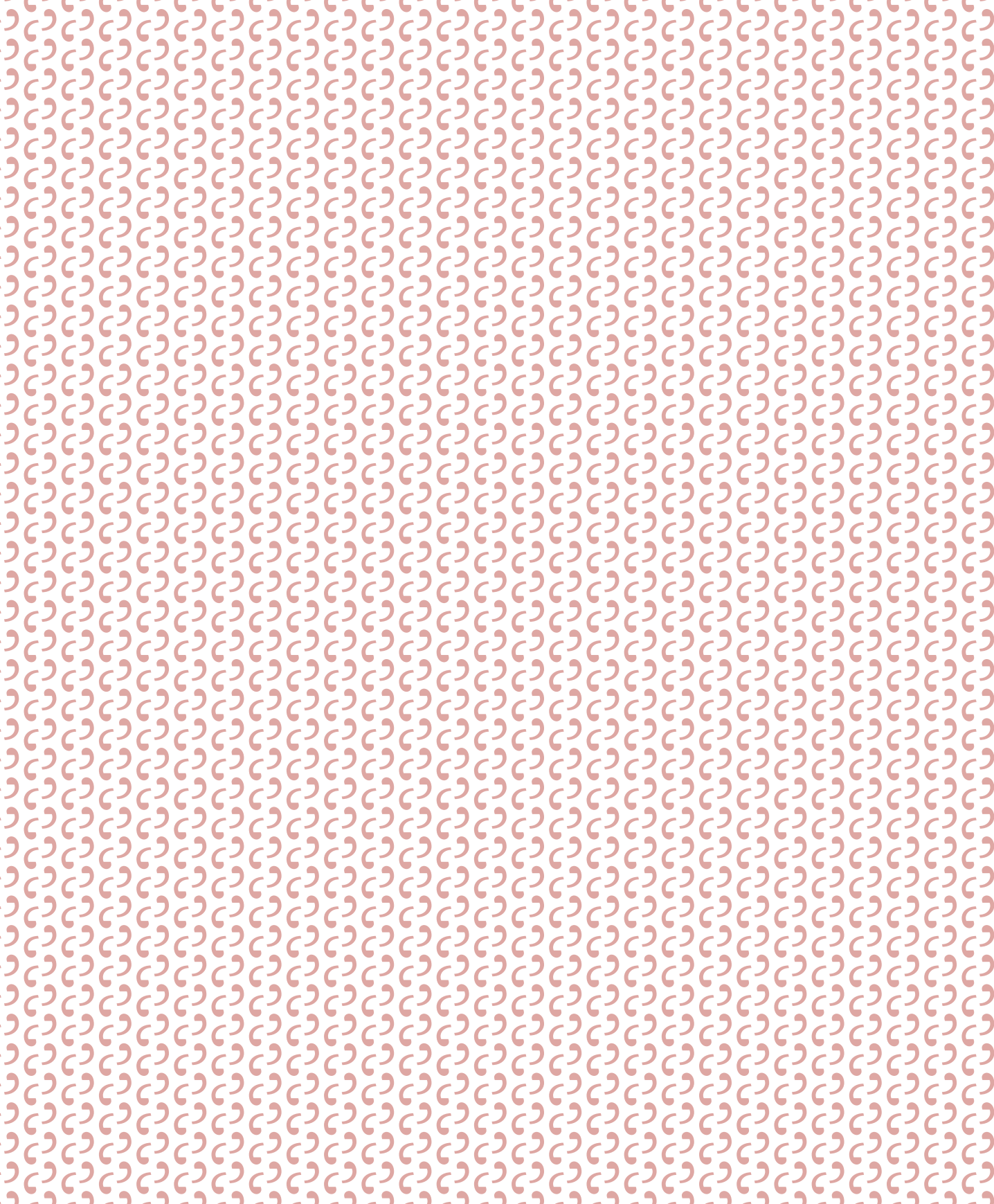
des recommandations, souvent générales, que nous exprimons en tant qu'institution nationale.

Je ne sais pas si l'accord parfait existe, mais je sais que rechercher l'équilibre, le respect des parties, c'est s'en approcher. L'expression « gagnant/gagnant » a un sens pour celles et ceux à qui on les applique : un accord déséquilibré n'a aucune chance de prospérer. Pour construire un accord ou une préconisation durable, il faut absolument comprendre toutes les motivations, accepter que des expériences et parcours différents produisent des sensibilités et des visions différentes. Respecter l'autre pour trouver une synthèse à laquelle le plus grand nombre peut adhérer. On peut ainsi se retrouver autour de la recherche d'un cap commun. C'est avec cette méthode que j'ai travaillé sur le projet d'avis « Avant-projet de loi d'orientation des mobilités », et sur les différents avis auxquels j'ai contribué, où les caps recherchés étaient la lutte contre l'exclusion et les inégalités. Cela rassemble tous les républicains, cela peut donc aider à rassembler une majorité. C'est sur cette base qu'on peut se montrer ambitieux et parfois même, audacieux !

“
*Imposer, c'est préparer
le rejet, l'effondrement.
Obtenir l'adhésion large,
c'est construire solide
et pour longtemps.*
”



Retrouvez
la biographie complète
de Bruno Duchemin
sur lecese.fr



Conseil économique, social et environnemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

9, place d'Éléna - 75775 PARIS CEDEX 16

www.lecese.fr • Twitter: @lecese

contact@lecese.fr

ISSN : 2557-0269

